

**DELIBERATION N° 38 / 2008
CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'AGENCE POUR L'ENSEIGNEMENT
FRANÇAIS A L'ETRANGER
Séance du 15 juillet 2008**

Création d'un nouveau lycée à Athènes

Vu le code de l'éducation, articles D 451-1 à D 452-21 ;

Le conseil d'administration autorise la directrice de l'Agence à engager les recherches nécessaires en vue de la construction du nouveau lycée d'Athènes.

Nombre de votants 16

Pour 12

Contre 3

Abstentions 1

Nuls 0

Fait à Paris, le 15 juillet 2008

La présidente du conseil
d'administration de l'AEFE

Anne GAZEAU-SECRET

